

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Groupe thématique Communes de 12h15 à 13h45 au Café du Grütli.*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>Mme la Présidente souhaite un bon anniversaire à M. le député Gérard Mojon. Elle informe que le DIS lui a fourni, dans un courrier, diverses informations suite au courrier reçu de la part de prisonniers de Bochuz. Elle salue la présence à la tribune d'une délégation chinoise de l'Assemblée provinciale du Jiangsu, que le Bureau rencontrera pendant la pause de midi. Elle salue aussi un groupe d'apprentis/stagiaires 3+1 de l'ACV, du CHUV et de l'UNIL.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations : (17_INT_029) Guy Gaudard, (17_INT_030) Stéphane Rezso, (17_INT_031) Hadrien Buclin, (17_INT_032) Fabienne Freymond Cantone, (17_INT_033) Alain Bovay, (17_INT_034) Etienne Räss, (17_INT_035) Yvan Pahud.</p> <p>Motion : (17_MOT_003) Aurélien Clerc.</p> <p>Postulats : (17_POS_008) Thierry Dubois, (17_POS_009) Stéphane Rezso.</p>			
RENV-CE	3.	(17_INT_026) Interpellation Denis Rubattel - Etats des lieux concernant nos condamnés qui sont en liberté ! (Développement)			
RENV-CE	4.	(17_INT_027) Interpellation Marc-Olivier Buffat - Dossiers numériques : Quelle anticipation et quels moyens informatiques pour la Justice vaudoise ? (Développement)			

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	5.	(GC 022) Election du Procureur général pour la législature 2018-2022  Bulletins délivrés 127 ; bulletins rentrés 127 ; bulletins nuls 0 ; bulletins valables 127 ; bulletins blancs 23 ; majorité absolue 64. A obtenu des voix : Eric Cottier, 102. Voix éparses : 2. Est élu : M. Eric Cottier.	GC	Jobin P.	
RENV-COM	6.	(17_POS_007) Postulat Didier Lohri et consorts - Bordure de route cantonale, affichage politique ou capharnaüm ! (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)  Co-signé par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
TRAITE	7.	(17_INT_015) Interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts au nom du groupe Ensemble à Gauche – Une mère et ses trois enfants, renvoyés par vol spécial en violation du droit fondamental au respect de l'unité de la famille ? (Développement et réponse immédiate)  Le Conseil d'Etat répond séance tenante à l'interpellation. Après discussion, l'interpellateur tient la réponse pour définitive. L'interpellation n'est pas renvoyée au Conseil d'Etat.			
TRAITE	8.	(17_INT_017) Interpellation Serge Melly et consorts - Renvoi de familles séparées : le Conseil d'Etat a-t-il cassé sa boussole du bon sens vaudois ? (Développement et réponse immédiate)  Une détermination Melly à la suite de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Melly est refusée par 57 oui, 69 non et 1 abstention.			

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	9.	(17_INT_024) Interpellation Claude Matter - Epalinges : un EMS dans la tourmente ? (Développement)			
RENV-CE	10.	(17_INT_025) Interpellation Manuel Donzé au nom du groupe PDC-Vaud Libre et consorts - Le concept jurassien de NEI - Nouvelle Entreprise Innovante. Un outil intéressant pour le Canton de Vaud ? (Développement)			
RENV-CE	11.	(17_INT_028) Interpellation Nicolas Glauser - CFC, comment faire pour maintenir son attractivité ? (Développement)			
RENV-COM	12.	(17_POS_006) Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Promouvoir et soutenir les produits des artisans boulangers, pâtisseries, confiseurs et ce, pour le bien du secteur et des consommateurs-ice-s ! (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)  Co-signé par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	13.	<p>(338) Exposé des motifs et projets de lois sur l'organisation de la lutte contre la violence domestique et modifiant la loi du 24 février 2009 d'application de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions (LVLAVI) et le code de droit privé judiciaire vaudois du 12 janvier 2010 (CDPJ) (2ème débat)</p> <p>(2e débat) : LOVD: titre, amdt Masson accepté à la majorité. Art. 1 accepté à la majorité. Art. 2 accepté à l'unanimité. Art. 3 accepté. Art. 4 accepté. Art. 5 accepté. Art. 6 accepté. Art. 7 accepté. Art. 8 accepté. Art. 9 accepté. Art. 10, amdt Tschopp pour al. 1bis nouveau refusé par 60 oui, 66 non et 2 abstentions ; au vote nominal, le résultat est confirmé par 60 oui, 67 non et 3 abstentions ; art. 10 accepté à la majorité. Art. 11, amdt Creteigny pour al. 1bis nouveau accepté à la majorité avec une abstention ; amdt Porchet pour al. 3 nouveau refusé par 55 oui, 66 non et 9 abstentions ; art. 11 amendé accepté à une large majorité. Art. 12, al. 1 à 4, sous-amdt Tschopp refusé par 59 oui, 62 non et 3 abstentions ; au vote nominal, le résultat est confirmé par 63 oui et 67 non ; al. 1, amdt Creteigny accepté par 119 oui, 4 non et 7 abstentions ; al. 3, amdt Creteigny accepté à une large majorité ; art. 12 amendé accepté par 124 oui et 5 abstentions. Art. 13 accepté. Art. 14 accepté. Art. 15 accepté. Art. 16 accepté. Fin du 2e débat. (3e débat à suivre)</p> <p>LVLAVI : art. 17, 19 et 20 (abrogations) acceptés. Fin du 2e débat. En vote final, le projet de loi est adopté par 126 oui.</p> <p>CDPJ : art. 48, amdt van Singer pour un al. 4bis nouveau accepté par 70 oui, 63 non et 2 abstentions ; au vote nominal, le résultat est confirmé par 70 oui, 64 non et 1 abstention ; art. 48 amendé accepté. Art. 49 accepté. Art. 50 accepté. Art. 51 accepté. Art. 51a accepté. Fin du 2e débat. (3e débat à suivre)</p>	DTE.	Attinger Doepper C.	
TRAITE	14.	(16_INT_634) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Vassilis Venizelos au nom du groupe des Verts - Vaud : le canton de la tomme, mais pas de l'atome	DTE.		

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	15.	(17_INT_658) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Amélie Cherbuin et consorts - Augmentation prévue du trafic aérien à l'Aéroport de Cointrin, quelle est la marge de manoeuvre du Canton de Vaud ?	DTE		
OA	16.	(370) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel lié au renchérissement de CHF 1'503'843.45 pour le bouclage du crédit d'investissement de CHF 12'600'000.- accordé par le Grand Conseil le 27 novembre 1984 pour la reconstruction et la protection de la vallée des Ormonts suite aux avalanches des 9 et 10 février 1984 (1er débat)  (1er débat) : l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2e débat immédiat est acceptée par 104 oui, 4 non et 2 abstentions (majorité des $\frac{3}{4}$ requise). (2e débat) : art. 1 accepté. Fin du 2e débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 114 oui et 1 abstention (majorité absolue des membres requise).	DTE.	Berthoud A.	
RENV-CE	17.	(17_POS_239) Postulat Muriel Thalmann et consorts - Pour une analyse de l'impact des politiques publiques permettant d'atténuer les inégalités économiques et sociales entre les femmes et les hommes  Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération du postulat et renvoi au Conseil d'Etat) sont acceptées à une large majorité.	DTE, DFIRE	Treboux M.	
TRAITE	18.	(17_INT_650) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Albert Chapalay - Pourquoi le Conseil d'Etat ne favorise-t-il pas les prélèvements de graviers dans le cours de la Sarine au Pays-d'Enhaut ?	DTE		

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	19.	<p>(337) Exposé des motifs et projets de lois modifiant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud</li> <li>- la loi sur les marchés publics</li> <li>- la loi sur les subventions</li> <li>- la loi d'application dans le Canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes</li> <li>- la loi sur les subventions (contre-projet à la motion Fabienne Freymond Cantone demandant de mieux faire respecter l'égalité salariale entre les femmes et les hommes)</li> <li>- la loi d'application dans le Canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (contre-projet à la motion Fabienne Freymond Cantone demandant de mieux faire respecter l'égalité salariale entre les femmes et les hommes)</li> </ul> <p>Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la motion Fabienne Freymond Cantone demandant de mieux faire respecter l'égalité salariale entre les femmes et les hommes (06_MOT_133)</li> <li>- la motion Michèle Gay Vallotton et consorts visant à garantir l'égalité salariale entre hommes et femmes par le biais d'une commission tripartite (11_MOT_137)</li> <li>- la motion Lena Lio et consorts - Pour des subventions cantonales respectueuses de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes (15_MOT_077)</li> <li>- le postulat Cesla Amarelle et consorts demandant une intensification de la mise en oeuvre du Plan pour l'égalité adopté par le Conseil d'Etat en 2004 (11_POS_250)</li> </ul> <p>et</p> <p>Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphanie Apothéloz et consorts : Demande des précisions quant au respect de la loi sur l'égalité au sein des organismes conventionnés (11_INT_624)</p> <p>et</p> <p>Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Stéphanie Apothéloz - Où en est le traitement de la motion Gay Vallotton pour garantir l'égalité salariale entre femmes et hommes par une commission tripartite ? (13_QUE_006) (1er débat)</p> <p>(1er débat) :</p> <p>Loi sur le personnel : entrée en matière acceptée à la majorité. Art. 5 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Loi sur les marchés publics : entrée en matière refusée à la</p>	DTE, DIRH	Treboux M. (Majorité), Keller V. (Minorité)	26/09/2017

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		majorité.			
RENV-T	20.	(17_POS_241) Postulat Céline Ehrwein Nihan et consorts - Quelle vision pour le développement de la mobilité au pied du Jura ?	DIRH, DTE	Freymond Cantone F.	26/09/2017
RENV-T	21.	(17_INT_684) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nicolas Croci-Torti et consorts - Mobilis : qui sont les gagnants, qui sont les perdants ?	DIRH.		26/09/2017
RENV-T	22.	(17_INT_673) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Laurent Miéville et consorts au nom du groupe vert/libéral - A quand la mise en pratique des solutions existantes pour faire sauter les bouchons autoroutiers ?	DIRH.		26/09/2017
RENV-T	23.	(17_INT_695) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Susanne Jungclaus Delarze et consort - Desserte de l'hôpital Riviera Chablais et prolongement de la ligne VMCV 201	DIRH.		26/09/2017
RENV-T	24.	(16_INT_640) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Marc-Olivier Buffat - Cargo souterrain - Quelle stratégie et participation d'investissement pour le canton de Vaud ?	DIRH.		26/09/2017
RENV-T	25.	(17_INT_681) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Yvan Pahud et consorts - Transfert du rail à la route avec l'abandon du trafic marchandises sur les lignes Travys. Quelles conséquences économiques et surtout écologiques pour le Nord-Vaudois ?	DIRH.		26/09/2017
RENV-T	26.	(16_PET_058) Pétition : Sauvons la forêt du Flon. Rampe Vigie-Gonin, non merci.	DIRH	Cardinaux F.	26/09/2017

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :